

DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant

Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant



Niveau d'étude
visé
BAC +3



ECTS
60 crédits



Durée
1 an



Établissement
Université de
Paris

Présentation

La licence professionnelle « Métiers de la GRH : assistant-e » forme des techniciens spécialisés dans la gestion administrative des ressources humaines (administration du personnel, formation, recrutement, outils de pilotage, paie, mobilités, projets RH...). Les assistant-es du personnel sont chargé-e-s de la gestion opérationnelle des salariés. Ils ou elles sont l'interface entre la direction des RH, l'encadrement intermédiaire et les salariés.

Dans le cadre de cette formation, l'IUT collabore avec le CFA Cerfal – Campus Montsouris.

Les compétences visées par la Licence professionnelle « Métiers de la GRH : assistant-e » sont plurielles et diversifiées :

- Assurer toute la gestion du dossier individuel des salariés
- Assurer le contact avec les administrations et les organismes sociaux
- Faire remonter les demandes individuelles des salariés et préparer l'ensemble des éléments concernant leur parcours professionnel
- Établir le bilan social et les tableaux de bord RH, nécessaires à la prise de décision par la DRH
- Mettre en place et suivre un processus de recrutement et l'ingénierie de formation
- Répondre aux principales questions d'ordre social et juridique des managers et salariés.

Objectifs

L'objectif principal est d'apporter aux étudiant-e-s des compétences de gestion administrative des salariés, ainsi que des compétences techniques, juridiques, de communication et informatiques en lien avec la GRH.

Les + de la formation

Retrouvez toutes les informations relatives aux modalités de candidature [ici](#).

Des modalités de candidatures spécifiques peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Les candidatures se font uniquement via la plateforme [eCandidat](#)

Pour les candidats retenus, des tests d'aptitude sont organisés par le CFA.

Savoir-faire et compétences



L'intégration dans la formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Programme

Contrôle des connaissances

Pour connaître le détail des modalités de contrôle des connaissances et compétences, nous vous invitons à prendre contact avec l'UFR (voir le lien en savoir+)

Les étudiants sont évalués par le contrôle continu des connaissances et des compétences, ainsi que par la rédaction et la soutenance orale de mémoires de stage en entreprise, de projets tutorés et de rapports d'activité.

L'assiduité à l'ensemble des enseignements est obligatoire et participe à l'obtention du diplôme.

Aménagements particuliers

Pour les étudiants en situation de handicap vous pouvez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant - Plus d'informations [ici](#).

Pour les étudiants en situation particulière (article 17 de l'arrêté du 3 août 2005), des dispositions peuvent être mises en place par la direction du département en concertation avec l'étudiant qui en a fait la demande, en accord avec les dispositions prévues par l'université, après avis de l'équipe pédagogique. Elles peuvent conduire à un aménagement des études sur le semestre ou à un étalement sur une durée plus longue.

- Étudiants engagés dans la vie active ou chargés de famille : ces étudiants doivent justifier de leur situation auprès de la direction du département concerné. Des modalités particulières d'absences peuvent être définies par la direction du département.

- Étudiants sportifs de haut niveau : les étudiants inscrits ayant le statut de sportif de haut niveau et qui en auront

fait la demande, peuvent bénéficier d'une réglementation particulière en ce qui concerne l'assiduité. Ainsi, les absences liées à leur qualité (entraînements, compétitions, stages) peuvent être considérées comme justifiées, sous réserve qu'elles fassent l'objet d'un agrément en amont entre la direction du département et les référents du sportif (club sportif, entraîneur).

- Étudiants en situation de handicap : les étudiants en situation de handicap justifient de leur situation auprès de la mission handicap de l'Université, par l'intermédiaire des correspondants à l'IUT. Contact : handicap.iutparis-seine@u-paris.fr

- Étudiants assumant des responsabilités dans la vie universitaire : les étudiants élus à l'une des instances de l'Université (CA, Sénat, Conseil de Faculté, Commission Formation, etc.) doivent prendre contact dès leur prise de fonction avec la direction du département concerné et le Directeur de l'IUT. La direction du département peut tenir compte de cet engagement à partir d'un document fourni par l'étudiant comportant un état récapitulatif des séances auxquelles il participe.

Et après

Conditions d'admission

- Être titulaire d'un bac+2 ou 120 ECTS (L2 Droit, Sciences économiques, Gestion, Sciences sociales, Psychologie, AES ; DUT tertiaires ; BTS tertiaires...),
- Candidature uniquement sur la plateforme : [eCandidat](#)
- Présélection sur tests QCM et sur dossier et pour les candidats retenus, entretiens organisés avec le CFA.

Les droits d'inscription universitaire sont obligatoires et sont fixés chaque année par arrêté à paraître en juillet.

CVEC : pour plus d'informations : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Spécificités pour la formation en apprentissage :

- Avoir moins de 30 ans.



Spécificités pour la formation continue :

- Salariés ou demandeurs d'emploi pouvant justifier d'au moins trois années d'expérience professionnelle, dont la spécialité est liée aux métiers de la gestion.
- En l'absence de diplôme Bac+2, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels (VAP Décret 85-906 du 23 août 1985). Pour plus d'information : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/>
- Coût du cycle en formation continue : 6300 euros net.
- Pour les salariés : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO, Pôle Emploi... Un devis pourra être adressé sur simple demande au Service de la Formation Continue et de l'Alternance de l'IUT.
- Pour les demandeurs d'emplois : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

Public cible

La Licence professionnelle est accessible à tout titulaire d'un bac + 2 (120 ECTS) ou équivalent :

- L2 Droit, Sciences économiques, Gestion, Sciences sociales, Psychologie, AES,
- DUT tertiaires,
- BTS tertiaires...

Droits de scolarité

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Contact(s)

Insertion professionnelle

Après la licence professionnelle, l'étudiant peut accéder à des postes d'assistants, techniciens et de chargés RH :

- Coordinateur (trice) du Personnel,
- Assistant(e) Ressources Humaines,
- Assistant(e) gestion du personnel,
- Gestionnaire de paie / Collaborateur(trice) de paie.

Infos pratiques

Contacts

Marion Peyret

✉ secretariat-gea.iutparis-seine@u-paris.fr

Séverine Lemièrre

✉ secretariat-gea@iut.parisdescartes.fr

Secrétariat pédagogique du département GEA

☎ 01 76 53 49 02 / 03 / 04

✉ secretariat-gea.iutparis-seine@u-paris.fr

Service de la formation continue et de l'alternance

☎ 01 76 53 49 75

✉ bernadette.amiaud@u-paris.fr

Établissement(s) partenaire(s)

CFA CERFAL

✉ <https://www.cerfal-apprentissage.fr/>



Lieu(x)

📍 Paris



Admission

Organisation

En collaboration avec le CFA Cerfal – Campus Montsouris, la formation se déroule en alternance, sur une année universitaire, principalement sur le site de l'IUT, entre le 1er octobre et le 30 septembre de l'année suivante.

Le rythme moyen de l'alternance est de 1 à 1,5 semaine d'enseignement et de 2 à 3 semaines en entreprise.

La formation continue, quant à elle, s'adresse à des professionnels en reprise d'études. Elle se déroule sur 29 semaines, intégrant 15 semaines de cours et 14 semaines de stage.

L'acquisition des connaissances et des compétences se fait par :

- des enseignements en groupes de travaux dirigés (29 étudiants maximum),
- des études de cas,
- des mises en situations professionnelles (projets tutorés principalement).

Le corps enseignant est composé d'enseignants du second degré, d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels.

Les étudiants sont évalués par le contrôle continu des connaissances et compétences, ainsi que par la rédaction et la soutenance orale de mémoires professionnels et de rapports d'activité.

L'assiduité à l'ensemble des enseignements est obligatoire et participe à l'obtention du diplôme.

